



# PRÉFET DE LA MAYENNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**FLASH INFO N°13** 09/04/20 12H00

**Coronavirus COVID-19**

**?** Des questions sur le COVID 19/le confinement : 08 11 00 06 53 & [pref-covid19@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-covid19@mayenne.gouv.fr)

## SOUTIEN À LA CONTINUITÉ ÉCONOMIQUE

Les entreprises qui assurent des activités essentielles à la vie économique et aux besoins quotidiens des citoyens, durant cette période de confinement, peuvent avoir besoin de renfort pour assurer la continuité de leurs activités.

Pour y répondre, la plateforme :

[mobilisationemploi.gouv.fr](http://mobilisationemploi.gouv.fr)

est accessible depuis le 2 avril aux demandeurs d'emploi, inscrits ou non à Pôle Emploi, et aux salariés en activité partielle.

**Les secteurs prioritaires suivants sont concernés : médico-social, aide à domicile, agriculture, agroalimentaire, transports, logistique, énergie, télécoms.**

## ARRÊT DE TRAVAIL «GARDE D'ENFANT» ET VACANCES SCOLAIRES

Si le télétravail n'est toujours pas possible, la demande de prolongement de l'arrêt de travail pour garde d'enfant s'effectue par l'employeur dans les mêmes conditions que pour l'arrêt initial **Site:** <https://declare.ameli.fr>

## CHÈQUES SERVICES

Le chèque d'accompagnement personnalisé (CAP) est un chèque de services pour apporter une aide financière immédiate et une liberté de choix pour **l'achat de biens ou services essentiels de la vie quotidienne : denrées alimentaires et produits d'hygiène.**

D'une valeur de 3,50 €, il est réservé aux personnes sans domicile et sans ressource.

Ils sont distribués par les associations de solidarité agréées.

## EN SITUATION DE HANDICAP, JE VIS SEUL À MON DOMICILE

Je me signale à la Maison de l'Autonomie:

02 43 677 577  
[mda@lamayenne.fr](mailto:mda@lamayenne.fr)

De nouveaux droits pourront être ouverts en urgence pour permettre le maintien à domicile et l'adaptation de l'accompagnement.

Je me signale à la mairie de ma commune qui recense la situation des personnes fragiles et isolées pour maintenir le contact.

## PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT AUX ENTREPRISES

Grâce à l'État un prêt peut être octroyé à une entreprise ou à un professionnel par sa banque, en dépit des incertitudes économiques et financières actuelles.

**C'est l'État qui se porte garant** à hauteur de 70 à 90 % du prêt, en fonction de la taille de l'entreprise.

Il permet ainsi de faire rapidement face aux difficultés de trésorerie.

## CDPENAF DÉMATÉRIALISÉE

La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) poursuit ses travaux à distance.



**Ne frappez pas.**

**Faites vous accompagner, préservez votre famille des violences.**

Sites internet : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

<https://www.mayenne.gouv.fr/>

Numéro national : 0 800 130 000

[Préfet de la Mayenne](#)

[@Prefet53](#)

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade